

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 201-207

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29__201_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1888.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1888.

SOMMAIRE. — La Natalité en France. — La Morti-Natalité des jumeaux. — Les Valeurs foncières dans notre pays.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. André Cochut.

Le procès-verbal de la séance du 18 avril est adopté.

M. le Président annonce à la Société qu'elle vient de faire une nouvelle perte dans la personne de M. Leone Levi, l'illustre économiste anglais qui siégeait, à côté de M. de Neumann-Spallart, au dernier Congrès de statistique de Rome. Cette perte avait été précédée de celle de M. Durand-Claye, l'éminent ingénieur qui, en plusieurs circonstances, a prêté aux travaux de la Société un si utile concours.

MM. Cheysson et de Foville demandent à ajouter quelques mots aux paroles sympathiques du Président de la Société.

« Tout le monde, dit M. CHEYSSON, connaît les remarquables travaux de M. Alfred Durand-Claye en matière d'assainissement et d'hygiène, et, dernièrement encore, la Chambre des députés adoptait un des projets qui lui étaient le plus chers et dont il s'était fait l'apôtre persévérant, je veux parler de l'utilisation agricole des eaux d'égout. Mais le défunt a un droit plus particulier aux regrets des statisticiens par ses belles recherches sur les épidémies et notamment sur la fièvre typhoïde, dont on a pu, dans cette enceinte même, apprécier l'élégance, la clarté et la précision. »

M. DE FOVILLE, qui n'avait pu, en séance, s'étendre autant qu'il le voulait sur l'hommage qu'il a rendu à M. Leone Levi, nous envoie une notice que nous reproduisons à la suite du présent procès-verbal.

M. NEYMARCK rappelle la mort récente de M. Louet. M. Ernest Louet était un de nos confrères les plus sympathiques par ses qualités personnelles et par son affabilité.

Ancien trésorier général, il avait, dans les questions financières, une compétence et une autorité incontestables. Sa perte laissera un grand vide dans notre Société.

*
**

La Société reprend ses travaux et procède tout d'abord à l'élection d'un membre nouveau.

Sur la présentation de MM. *Thierry-Mieg* et *Loua*, M. GROSSETESTE-THIERRY, de Mulhouse, est nommé, à l'unanimité, *membre titulaire*, à partir du 1^{er} janvier 1888.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

Il avait été annoncé, à la séance d'avril que, du 19 au 23 août, aura lieu à Francfort le troisième Congrès de navigation intérieure. Notre collègue, M. Arthur Raffalovich, devant se trouver à cette date dans cette ville, s'offre de représenter la Société de statistique de Paris, et de lui rendre compte des travaux du Congrès.

M. le Président dit que la Société ne peut qu'accueillir avec reconnaissance l'offre de M. Raffalovich.

Notre collègue, M. Gimel, qu'un deuil de famille empêche d'assister à la séance, nous adresse la lettre ci-après, dont il demande l'insertion au procès-verbal.

Paris, 15 mai 1888.

Mon cher Président,

Une des questions les plus dignes d'être traitées dans les conférences qui auront lieu à l'Exposition universelle de l'an prochain est, sans contredit, celle de la *Division de la propriété avant et depuis 1789*.

Si, pour l'époque actuelle, les informations que l'on possède sur ce sujet sont à peu près suffisantes, il n'en est pas de même pour celles relatives à l'époque antérieure à 1789. Il reste là des lacunes à combler.

Sur ma proposition, la Société de statistique a bien voulu appuyer de sa haute autorité une démarche que j'ai faite aux Archives nationales pour rechercher les documents propres à éclairer la question. Cette démarche n'a pas eu tout le succès que j'en espérais; mais elle n'est pas restée absolument sans résultat. Je n'ai pas trouvé des tableaux indiquant le nombre des articles des rôles fonciers en 1790 ou 1791, mais j'ai pu constater tout le parti que l'on tirerait des rôles des *vingtièmes*, qui ont précédé ceux de la contribution foncière créée en 1790.

Or, les minutes de ces rôles existent encore en grand nombre dans les archives départementales. En les compulsant avec discernement et en faisant la part des différences qui les caractérisent, on y trouverait les éléments d'une comparaison précieuse entre 1789 et 1889.

L'initiative privée ne pouvant guère se charger de pareil dépouillement dans les archives départementales, il y aurait à réclamer le concours de l'administration. Avec ce concours la chose devient facile; il suffira d'une circulaire en quelques lignes que le Ministre adresserait aux archivistes des départements et leur demandant le relevé par paroisse, élection, généralité, des articles des rôles de vingtièmes.

Il n'est pas besoin d'ajouter que j'offre de fournir les détails et les termes de ladite circulaire.

A. GIMEL.

M. le Président dit que la Société accueillera, sans doute, avec la plus grande faveur le projet de M. Gimel. Il se propose, dans la prochaine séance, de présenter lui-même une communication tendant au même but.

M. le Secrétaire général fait une analyse sommaire des ouvrages et documents envoyés à la Société, parmi lesquels se trouve une notice spéciale, que M. le

docteur Blenck, chef du bureau royal de statistique de Prusse, a consacré à la mémoire d'un de nos anciens présidents, le toujours regretté docteur Lunier.

M. le général CHANOINE demande à présenter quelques observations sur la *Natalité en France* qui lui ont été suggérées par l'article que M. le docteur Jacques Bertillon a publié dans le numéro de mai sur le *Nombre d'enfants par famille à Paris*.

L'honorable membre s'exprime comme il suit :

« La diminution de la natalité en France est intimement liée au régime successoral, surtout pour les familles de paysans ne possédant que des immeubles d'une étendue restreinte, pas de capitaux, et pour lesquelles le partage forcé se trouve presque toujours accompagné d'une vente qui laisserait sans abri les membres d'une famille nombreuse. Ces inconvénients ont échappé aux législateurs de 1793, de 1803 et de 1806, pour qui, à des points de vue complètement opposés, la loi successorale était principalement un instrument politique.

Aujourd'hui les inconvénients redoutés par le législateur de 1793 ont disparu ; d'autre part, le développement de la propriété immobilière annule en grande partie, pour les classes aisées et urbaines, les effets de la législation de 1803. Mais les conséquences naturelles de cette législation surannée retombent de tout leur poids sur les familles rurales à domaine restreint qui forment la majeure partie de la population agricole française. On dit que certains animaux ne se reproduisent pas en captivité ; le paysan français ne veut pas que ses fils soient de simples manœuvres dans le village où il a été propriétaire. Telle est la véritable, on pourrait dire la seule cause, de la diminution des naissances dans la population rurale. On pourrait citer dans la même région et dans les mêmes localités des familles de paysans, aujourd'hui stériles ou à peu près, qui comptaient il y a deux générations un chiffre de 4 à 10 enfants.

Dans les quelques familles nombreuses qui subsistent, la principale préoccupation du chef de famille est d'établir tous ses enfants avant sa mort, en les pourvoyant d'une habitation et d'une petite exploitation indépendante. Dans certaines régions de l'Ouest, comme la Bretagne et le Maine, où le régime de la propriété se prête moins aux partages et aux ventes, la natalité diminue moins ; il suffit d'avoir fait partie des conseils de révision dans cette région pour constater que les familles nombreuses présentent presque toujours plusieurs fils, la plupart du temps rapprochés comme naissance. La mention d'exempt pour cause de *frère au service* est encore fréquente dans la Sarthe, dans l'Orne et dans les départements bretons.

Le morcellement indéfini des petits héritages ruraux devrait pouvoir être conjuré par la législation.

Elle présente bien des garanties suffisantes pour la permanence des entreprises industrielles ou commerciales, dont la transmission ou la cession au sein des agglomérations urbaines suscite cependant moins de difficultés que celles d'un atelier rural plus ou moins isolé et à l'offre duquel peut ne correspondre aucune demande. On peut citer plusieurs départements de la région de l'Est où, malgré l'accroissement des agglomérations urbaines, le chiffre de la population est entièrement stationnaire ; celle des communes rurales a, depuis 1870, diminué de 10 à 20 p. 100, le contingent militaire pour 1887 ne dépasse pas 40 à 50 jeunes gens pour des cantons de 8,000 à 10,000 habitants. Ces symptômes, signalés depuis longtemps tendent à s'aggraver ; ils sont extrêmement sérieux. Comme la population des grandes villes et de Paris en particulier se compose en grande partie

de familles venues de la province, leur natalité ne peut s'être améliorée dans leurs conditions d'habitat, d'hygiène et de moyens d'existence. L'accroissement des agglomérations urbaines, à Paris notamment, se compose d'éléments ruraux émigrant à l'intérieur et d'éléments dus à l'immigration étrangère (allemande, belge et luxembourgeoise), dans la région de l'Est et du Nord-Est, qui est celle dont nous nous occupons surtout ici. Cette immigration étrangère est considérable dans les centres comme Paris, Reims, Nancy ; elle fournit aussi un appoint notable pour la main-d'œuvre rurale, surtout à l'époque de la moisson. Il est rare qu'elle ait, sauf pour une catégorie relativement supérieure d'immigrants qui appartiennent au négoce ou à l'industrie, un caractère de permanence. Certains ouvriers belges, par exemple, ne viennent que pour faire la moisson. Si on examine la condition des émigrants français qui affluent dans les grandes villes, on est amené à conclure qu'ils y végètent pour la plupart et qu'ils sont, au point de vue de la natalité, placés dans des conditions encore bien inférieures à celles de leur pays natal. Pour réussir dans les grands centres, il faut une certaine instruction, des relations, un petit capital, des circonstances favorables. L'ouvrier rural qui a quitté son pays d'origine est, la plupart du temps, dénué en tout ou en partie de ces éléments de succès. Après qu'il est tombé dans la misère, la honte l'empêche de rentrer chez lui.

L'accroissement de la population qui provient, dans certains grands centres, de l'immigration extérieure, n'est nullement, dans l'époque présente, une source de force et de richesse pour le pays. On pourrait citer telle grande ville dans laquelle la plupart des emplois importants dans les maisons de commerce ou d'industrie sont confiés à des étrangers non naturalisés et n'ayant nulle envie de l'être. Les chefs de ces maisons vous disent qu'ils ne trouvent pas de commis français capables de tenir leur correspondance avec l'Angleterre, l'Allemagne ou la Russie. Cet état de choses présente un contraste singulier avec l'agitation chronique des esprits au point de vue politique et les chimères dont ils cherchent à se repaître. L'émigration à l'intérieur n'amène dans les grands centres, comme éléments français, qu'une main-d'œuvre souvent superflue. On conçoit aisément que, dans ces conditions, les chiffres présentés par M. le docteur Bertillon p. 175 à 177, n° 5, du Journal, présentent une proportion si élevée de ménages entièrement stériles ou n'ayant qu'un seul enfant. Les conditions d'existence dans Paris sont les mêmes que dans les autres grandes villes. Il faut cependant ajouter que, de nos jours, les familles d'ouvriers aisés qui habitent Paris peuvent envoyer leurs enfants à la campagne chez leurs parents ou amis. Cette facilité devait être moindre au siècle dernier.

Quant à la protection du législateur, elle doit avoir en vue les familles à créer, autant que celles qui sont déjà formées. Les résultats mentionnés plus haut au point de vue de la dépopulation rurale et de la stérilité des paysans, ont pour but d'en faire ressortir les causes principales qui auraient l'évidence de la notoriété publique si on voulait, sans rien taire, en faire l'objet d'enquêtes suivies dans les différentes régions du territoire. Il est inutile de construire des écoles si on ne songe pas aussi qu'il faut les peupler. » (*Applaudissements.*)

La communication de M. le général Chanoine donne lieu, de la part de plusieurs membres, à un échange d'observations que nous résumons ainsi :

M. E. LEVASSEUR rappelle que le département de l'Orne se fait remarquer, comme d'ailleurs la Normandie, à l'exception toutefois du département industriel de la Seine-Inférieure, par sa faible natalité. C'est le contraire pour la Bretagne, où

la natalité reste très considérable, de même que dans l'Allier, la Loire, etc. ; or, ces départements sont soumis comme les autres au Code civil. Il faut donc chercher d'autres causes que la loi successorale pour expliquer la diminution de la natalité constatée dans certains départements.

M. CHANOINE persiste à croire qu'à cet égard l'Orne se rapproche plutôt des départements bretons, car il a pu constater que l'Orne fournit relativement beaucoup plus de conscrits que les régions normandes voisines, ce qui tient probablement à ce fait que dans l'Orne aussi bien qu'en Bretagne, les héritages ne se disloquent pas en parcelles et restent groupés dans la famille.

M. LOUÀ dit qu'il n'y a aucune contradiction entre le fait énoncé par M. Chanoine que l'Orne et la Sarthe figurent au nombre des départements qui présentent au recrutement le plus d'hommes valides, et la faible natalité qui caractérise ces départements. Il y a longtemps qu'il a fait observer que ce sont, en effet, les départements à faible natalité qui préservent le mieux les enfants et les amènent en plus grand nombre à l'âge adulte.

Passant à l'idée exprimée par M. Bertillon, dans son travail, qu'après la naissance d'un enfant mâle, il y a peu de chances que d'autres enfants mâles se produisent, M. LEVASSEUR rappelle l'objection formulée par M. Chanoine de laquelle il résulterait que dans l'Orne il y a un très grand nombre d'exemptions résultant de la présence d'un frère aîné sous les drapeaux, ce qui indiquerait que les familles du pays possèdent un grand nombre d'enfants mâles. Il demande s'il ne serait pas possible d'obtenir, à l'aide de la statistique du recrutement, le nombre des enfants mâles appartenant à toutes les familles d'un canton.

M. CHANOINE croit que cette statistique peut être facilement obtenue sur place.

M. BERTILLON dit que dans son travail il ne s'est occupé que de Paris, et que la supposition qu'il a faite au sujet de la naissance du premier mâle est une simple hypothèse, qui lui a paru commode pour son raisonnement ; il serait heureux, d'ailleurs, qu'on pût établir la statistique qui vient d'être demandée ; mais il ne la croit pas possible dans l'état actuel des relevés du recrutement, qui confondent toutes les causes légales d'exemption sous une seule rubrique.

M. CHANOINE ne conteste pas que M. Bertillon n'ait voulu parler que de Paris, mais c'est précisément pour cela qu'il a fait ses observations tendant à montrer que les grandes villes comme Paris étant des lieux d'immigration, la natalité y est fonction de la natalité des campagnes qui lui fournissent ses immigrants.

M. CHEYSSON répond que, dans tous les cas, la natalité ne peut être influencée dans les villes par les lois successorales, et cependant les campagnes sont généralement plus prolifiques que les villes, les villes ne s'accroissant, en général, que par l'immigration.

M. LEVASSEUR, faisant allusion à ce qu'a dit M. Bertillon du désir des familles d'avoir tout d'abord des garçons, croit que ce fait pourrait servir à expliquer l'excédent des naissances masculines qui est actuellement de 105 p. 100.

M. LAFABRÈGUE ajoute à l'appui de la thèse soutenue par M. Bertillon que la prépondérance masculine est plus grande à la campagne qu'à la ville ; et, d'autre part, qu'elle est plus grande dans les enfants légitimes que dans les enfants naturels, pour lesquels le désir dont il a été parlé n'a aucune raison d'être.

M. CHEYSSON n'admet pas que la natalité urbaine soit commandée par la natalité rurale, bien que la population des villes se recrute aux champs. Sans parler des

autres influences et pour ne citer que celle de la loi successorale mentionnée par le général Chanoine, il semble certain que, si elle exerce une sérieuse action sur la famille du paysan en lui faisant supprimer les cadets qui pourraient partager son bien, elle est sans efficacité sur le rural une fois émigré à la ville.

En ce qui concerne l'explication imaginée par M. le D^r Bertillon pour rendre compte du chiffre des familles classées d'après le nombre des enfants, M. Cheysson a peine à y voir autre chose qu'une hypothèse, ingénieuse il est vrai, mais contestable. En premier lieu, elle est en défaut pour les familles n'ayant qu'un enfant. La théorie voudrait qu'elles fussent deux fois plus nombreuses que celles de deux enfants. Or le nombre de ces dernières étant égal à 200 pour 1,000, celui des familles à un enfant est non pas de 400, mais de 270 ; ce qui est un écart fort gênant pour la théorie.

Une autre objection, plus grave encore, provient de ce que le mouvement ne relève que les enfants vivant le jour du recensement et néglige ainsi tous ceux que le ménage a perdus jusque-là. On déprécie ainsi fictivement la natalité de plus de moitié de sa valeur réelle et l'on inscrit, par exemple, au compte des ménages stériles, bon nombre de ménages féconds qui ont eu le malheur de perdre leurs enfants. C'est ainsi que le recensement n'a constaté, en moyenne, pour 1,000 familles que 1,446 enfants, soit 1,44 enfant par famille, tandis qu'il en faut au moins le double pour le recrutement de la population.

* *

M. BERTILLON fait une communication très intéressante et qui sera reproduite dans le Journal sur la morbi-natalité des jumeaux et arrive à cette conclusion que cette mortalité prématurée frappe de préférence les enfants du même sexe.

La parole est ensuite donnée à M. Neymarck, qui lit un long travail sur les valeurs mobilières en France. Cette étude, qui est le résultat de recherches nombreuses dans un ordre de faits jusqu'alors peu connus, tient l'assemblée attentive pendant plus d'une heure et se termine au milieu des plus vifs applaudissements.

M. DE FOVILLE, répondant à un vœu exprimé par M. Neymarck dans le cours de son travail, dit que le conseil supérieur s'est préoccupé de la question, en mettant à l'étude la statistique des sociétés par actions, qui jusqu'à présent fait complètement défaut. Le conseil se fera un plaisir de consulter M. Neymarck, car notre collègue vient de montrer que, mieux que personne, il est en état d'approfondir ce difficile sujet.

Avant de lever la séance, M. le Président annonce pour la prochaine réunion deux communications importantes, l'une de M. le D^r Lédé sur la *Mortalité des enfants du premier âge*, et l'autre de M. A. Coste, intitulée : *Une ferme de 100 hectares d'après l'enquête agricole de 1882*.

La séance est levée à 11 heures un quart.

II.

LEONE LEVI.

Les deuils se suivent. Après Neumann-Spallart, Durand-Claye ; après Durand-Claye, Leone Levi. De ces trois collègues emportés coup sur coup, Leone Levi était le moins jeune, et cependant c'est encore une mort bien prématurée.

Leone Levi était né à Ancône, en 1821 ; mais il était venu habiter la Grande-Bretagne dès 1844 et s'était fait naturaliser Anglais en 1847. Professeur de droit commercial à King's College, dans la Cité, il y faisait des leçons très sérieuses comme fond et très agréables comme forme. Il a rendu de grands services à la statistique, nationale ou internationale. C'est à son instigation, paraît-il, que lord Brougham aurait fait voter la loi autorisant et ordonnant la publication annuelle des statistiques judiciaires.

Leone Levi a beaucoup écrit. Un de ses ouvrages est devenu classique, pour ainsi dire : c'est l'excellente *History of british commerce and of the economic progress of the british nation*, dont la première édition date de 1872 et que l'auteur avait récemment remise à jour. Il est regrettable qu'il n'en ait pas été fait de traduction française.

Mentionnons aussi les remarquables études de L. Levi sur les salaires en particulier (*Wages and earnings of the working classes*) et sur la richesse en général. Il savait aborder ces questions délicates avec hardiesse et prudence tout à la fois. On en trouverait la preuve en relisant l'important mémoire qu'il avait présenté, il y a quelques années, à la *British Association for the advancement of science*, à Southport, et qu'a reproduit le *Bulletin de statistique du ministère des finances* (livraison de février 1884, p. 202). Il y opposait aux vains mirages du socialisme les précieuses conquêtes déjà réalisées et encore réalisables par le libre jeu des initiatives individuelles : « La distance qui sépare les derniers degrés de l'échelle sociale de « son sommet, disait-il en terminant, est difficile à franchir ; elle peut cependant « être franchie par quiconque réunit en lui la persévérance, l'économie, le talent, « la sagesse, l'empire sur lui-même, l'honneur et le courage. Quel devrait être le « véritable but des classes laborieuses ? Travailler de moins en moins ? Prendre de « plus en plus de place dans la politique ? Non. Le vrai moyen de parvenir, pour « l'ouvrier, c'est de cultiver son intelligence, de fortifier son jugement, d'adoucir « ses mœurs, d'épurer son goût et surtout de toujours poursuivre un but moral, « s'interdisant tout ce qui peut déshonorer l'homme, recherchant avec passion tout « ce qui peut l'ennoblir et le rendre meilleur. » Celui qui disait cela avait toujours prêché d'exemple.

Rappelons encore, après ces saines et viriles paroles, le salut amical que Leone Levi, dans sa leçon d'ouverture du 13 octobre dernier, à King's College, envoyait de loin à la France, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889 (*Journal of the Statistical Society*, décembre 1887, p. 667) : « Je regrette sincèrement, disait-il, « que le gouvernement de la Reine n'ait pas cru devoir répondre officiellement à « l'appel des Français ; mais l'intervention gouvernementale n'est pas nécessaire, « et les producteurs anglais, industriels, artistes, etc., savent bien qu'il sera de « leur intérêt d'aller une fois de plus affirmer au dehors la puissance et les progrès « du travail national. »

Un long cortège de disciples et d'amis a accompagné, le 12 mai, au cimetière d'Highgate, le cercueil de cet homme de bien. La Société de statistique de Paris y était représentée par une belle couronne, et nous devons remercier notre cher confrère de Londres, M. Charles Hancock, de s'être fait en cette circonstance l'interprète de nos sympathies et de nos regrets.

A. DE FOVILLE.